



AMOPA

Siège Social :

Ministère de l'Éducation Nationale

110 rue de Grenelle 75007 PARIS

Secrétariat National : 30 av. F. Faure 75015 PARIS

**ASSOCIATION
DES MEMBRES DE L'ORDRE DES
PALMES ACADEMIQUES
SECTION 63 : PUY DE DÔME**

ASSEMBLEE GENERALE 2019 de la Section.



Le mercredi 30 janvier 2019, nous étions nombreux à l'Assemblée Générale au Lycée d'Enseignement Général et Technologique Hôtelier de Chamalières, en dépit d'une météo défavorable. L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de l'AMOPA du Puy de Dôme a été accueillie chaleureusement par M. l'Intendant du Lycée, en l'absence de Madame le Proviseur, retenue à Paris.



Le Président, M. Bernard DECORPS a remercié de leur présence M. Michel PROSLIER, Maire Adjoint de Chamalières représentant M. Louis GISCARD D'ESTAING, M. le Général JP VARENNE PAQUET, président de la section départementale de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, M. JP MOULIN Président Départemental de l'Association des Membres de l'Ordre National du Mérite et M. DIONNET, Président de la section du Puy de Dôme et de l'Allier de l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole, ainsi que M. et Mme IMBEAUD représentant la section AMOPA de l'Allier.

Il a présenté les excuses de M. le Recteur, de Madame le Préfet et des personnalités et membres de l'association qui n'ont pas pu venir à cette Assemblée Générale.

Il a ensuite donné la parole à S. AKANZA, boursier 2018 de l'AMOPA, étudiant à l'Université Clermont Auvergne, qui a terminé son stage au sein de la Délégation Permanente de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine située à Genève. Ce stage fait partie de son cursus en master "Economie du Développement". M. Akanza a présenté les résultats de l'étude économique qu'il a réalisée au cours de son stage et remercié chaleureusement l'AMOPA, nationale et locale, sans l'aide de qui il n'aurait pas pu mener à bien son projet lui permettant au-delà de son master d'envisager une poursuite d'études en doctorat.



Assemblée générale AMOPA

Mercredi 30 Janvier 2019 au Lycée Hôtelier Chamalières

Années	2016	2016	2017	2017	2018	2018
	Adhés	Abon	Adhés	Abon	Adhés	Abon
Montant des versements des adhérents	8414	2592	8332	2232	7272	2232
Nombre total de cotisants	282	109	279	93	261	93

RECETTES Année 2018

Date	Adhésions	Reuves	TOTAL	Repas/conf	Voyages(Tournoël)	Revers.Paris	Dons	TOTAL
1 ^{er} trimestre	6216	1848	8064	1052			520	9636
2 ^{ème} trimestre	750	192	942	1020	1190	2390	130	5672
3 ^{ème} trimestre	748	120	868			831	30	1729
4 ^{ème} trimestre	258	72	330		1122	886	10	2348
TOTAL	7972	2232	10204	2072	2312	4107	690	19 385

DEPENSES Année 2018

Date	Reversements Paris	REPAS /cérémonies	VOYAGES (Tournoël)	Photocop. Papèterie	Affranchts	Frais Banque	Concours OEuvres Bourses	Cumul Dépenses
1 ^{er} T	8920	2157,84		94,01	132,82	25,60	208,52	11538,79
2 ^{ème} T	558	1122	1030			29,10	758,04	3497,14
3 ^{ème} T	898	50			11,10	18,70	200	1177,80
4 ^{ème} T	518	1526,16		12,26	68,08	39,50	93,37	2257,37
TOTAL	10894	4856	1030	106,27	212	112,90	1259,93	18471,10

Le bilan 2018 fait état d'un solde positif de **913,90 euros**

Le solde du compte est de 7740,87 euros au 31 décembre 2018

On note une baisse sensible du nombre d'adhérents mais une stabilité du nombre d'abonnements à la revue. Sur les 261 ayant versé leur cotisation en 2018, 93 ont pris

l'abonnement à la revue. (*Nos listes de diffusion comporte 285 noms car on a conservé ceux qui avaient cotisé en 2017*).

On compte 11 nouveaux adhérents, mais les renouvellements ne sont pas toujours assurés ; certains adhèrent l'année de leur décoration mais ne renouvellent pas. Beaucoup de nos adhérents sont plutôt âgés. Cette année on a enregistré plusieurs décès.

Les recettes :

Les adhésions et abonnements représentent un montant de 10204€, reversé à l'AMOPA nationale.

Le siège national a reversé la somme de **4107 euros en 2018** en 3 versements (1890€ correspondant au solde de la quote-part 2017, 831 euros en août et un 3ème versement de 886 euros en décembre auxquels il faut rajouter 500 euros de l'AMOPA nationale suite au projet concours d'affiches que nous avons proposé et qui a été retenu.)

Il faut noter la générosité de certains membres et sympathisants car la section a perçu 690 euros de dons en 2018 qui sont imputés aux actions en faveur des jeunes.

La somme qui figure dans la colonne repas/conférence correspond aux repas payés par les adhérents après les conférences ainsi que le repas de l'AG.

Les voyages d'une journée, conférences et repas, fonctionnent avec le compte courant de l'AMOPA, ce qui n'a posé aucun problème grâce à la rigueur des organisateurs. En 2018, il y a eu la visite organisée par M. J. Durand, du Château de Tournoël qui a été suivie d'un repas et celle, organisée par Mme Gouga, du Musée de l'Artisanat de la Guerre à Clermont, non suivie d'un repas.

Le voyage annuel est directement géré par le prestataire qui assure le voyage.

Les dépenses :

Les frais postaux et photocopies sont en baisse grâce à l'utilisation massive du courrier électronique. Nous maintenons les envois par courrier postal pour les adhérents n'ayant pas d'accès internet.

Les frais postaux s'élèvent à 212 € et les frais de photocopies et enveloppes à 106, 27 €. Les frais bancaires avec l'abonnement Net entreprises pour l'accès au compte postal s'élèvent à 112,90 €.

Les actions d'utilité publique en faveur des jeunes, c'est-à-dire concours, exposition, bourses, défense et illustration de la langue française sont globalisées dans les tableaux ci-dessus mais pour la comptabilité au plan national elles sont comptabilisées à part.

Le bilan 2018 fait état d'un solde positif de 913,90 euros .

La trésorerie s'élève à 7740,87 € euros au 31 décembre 2018.

M. DECORPS a donné ensuite la parole aux deux commissaires aux comptes, M. ASTIER et Mme FOURT. Mme FOURT a lu leur rapport établi après vérification des comptes. Ce rapport recommande d'approuver les comptes et de donner quitus à la trésorière. L'Assemblée a approuvé les comptes à l'unanimité et a donné quitus également à l'unanimité à la Trésorière, renouvelant le mandat des commissaires aux comptes dans la foulée.

M. Decorps remercie l'assemblée pour sa confiance et remercie aussi les membres du bureau et du comité, pour leur implication dans la vie de la section. M. DECORPS souligne en particulier le travail effectué par les membres du Bureau, et la bonne organisation du voyage en Lot et Garonne orchestré par M. Ouivet

L'Assemblée les applaudit chaleureusement.

M. Decorps présente ensuite rapidement le programme 2019 de la section

- Une conférence de M. Roger Lonjon sur "l'énigme de la Bête du Gévaudan" est envisagée pour le jeudi 07 mars 2019.

- Une conférence de Mme Catherine Lenne sur "les arbres en voient de toutes les couleurs" est envisagée pour le jeudi 11 avril 2019.

- Une conférence de M. JP Jouani sur "la croissance économique, un concept à revisiter" est envisagée pour le jeudi 16 mai 2019.

- Une sortie d'une journée à Aurillac est envisagée pour le samedi 22 juin 2019 sur le thème "Gerbert d'Aurillac".

- Un voyage est en cours de préparation pour la période du 09 au 14 septembre 2019: avec pour thème: "Les îles anglo-normandes et les plages du débarquement" . il est organisé par Mme Kieffer. Il est encore possible de s'inscrire auprès d'elle.

En fin de séance, M. Decorps demande à M. Garnier, Professeur du Lycée Louis PASTEUR de Marmilhat de venir sur l'estrade afin de recevoir les prix départementaux et régionaux du concours Imagin'Action 2018 (ex PRIX DU MEILLEUR PROJET DE CONCEPTION ET DE REALISATION).

Le dossier présenté par l'établissement n'a pas été retenu, cette année encore par le jury national. La section départementale de l'AMOPA et la section régionale de l'AFDET (AFDET Auvergne) ont cependant décidées d'attribuer un prix départemental au lycée doté de 200 € par section, soit au total 400€. Il est en effet indispensable de valoriser l'enseignement technique sous toutes ses formes.

L'AFDET Auvergne était représentée par M. Decorps, ancien président et membre actuel de la section Auvergne, représentant Mme Christine VIGNEAU PELISSIER empêchée. L'AMOPA du Puy de Dôme était représentée par son président



Mme Imbeaud, ancienne présidente de la Section de l'Allier, présente rapidement les activités de sa section à la demande du président.



La séance est levée à 12h00.

Bernard DECORPS.

Président

Joël BEZY

Secrétaire